COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2023

<u>Présents</u>: Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, M. Auguste FLORIO, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Claude TEILLET, Mme Marie-Hélène CANCÉ, M. Laurent DAROT, M. Henri CORBEL, Mme Françoise JUCLA, M. Ludovic VIENOT, Mme Emmanuelle VUILLEUMIER, M. Ali BAFFOU, Mme Anne BARBEROUSSE, Mme Laurence MARQUIS, Mme Lisanne DE JONGE, Philippe FURLAN et M. Éric SARRAZI.

<u>Absents, Excusés</u>: M. Patrick FERRÉ qui a donné procuration à Mme Françoise JUCLA, Mme Anne-Laure DOUBLEIN qui a donné procuration à Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Mme Béatrice BAUDON est excusée.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions du Maire
- Délibérations
 - 1) Approbation du compte administratif 2022 de la commune
 - 2) Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe transports scolaires
 - 3) Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune
 - 4) Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe transports scolaires
 - 5) Affectation des résultats du budget général
 - 6) Affectation des résultats budget annexe transports scolaires
 - 7) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
 - 8) Approbation du rapport de la CLECT relatif aux flux financiers et fiscaux concernant la voirie
 - 9) Révision libre des attributions de compensation
 - 10) Demande d'assistance technique du département de Lot-et-Garonne (AT) concernant l'aménagement de voies dans le village
 - 11) Délibération de principe pour autoriser le TE47 à lancer la phase travaux suite à l'étude de faisabilité qui annonce une police d'abonnement à 233 €/MWh TTC
 - 12) Subventions aux associations
 - 13) Subventions aux établissements publics
 - 14) Convention de mandat avec la CCBHAP
 - 15) Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif FACIL pour la rénovation des voies dans le cœur de bourg
 - 16) Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du dispositif FACIL pour la rénovation thermique et accessibilité du bâtiment situé 32, rue de l'Union
 - 17) Subvention pour réfection de façade Immeuble 29, rue de l'Union Mme Marine SIEDLECKI
 - 18) Cession d'un terrain situé dans la zone artisanale du Lidon cadastré section AP n°411 d'une contenance de 392 m² à Mme Kelly BARREAU et M. Christophe FRANCES
 - 19) Encaissement d'une retenue de garantie suite à des travaux de nettoyage non exécutés à la piscine municipale
 - 20) Nomination des représentants de la commune de suivi de site de l'ISDND de Monflanquin
 - 21) Régularisation des actes de propriété de concession dans les cimetières de Monflanquin
- Questions diverses
 - Avis du conseil municipal pour une demande de subvention au lycée Marguerite FILHOL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05. Elle nomme Madame Anne BARBEROUSSE secrétaire de séance et fait état des conseillers municipaux absents/excusés : M. Patrick FERRÉ qui a donné procuration à Mme Françoise JUCLA, Mme Anne-Laure DOUBLEIN qui a donné procuration à Mme Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Mme Béatrice BAUDON est excusée.

1) Approbation du compte administratif 2022 de la commune

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 du budget principal de la commune qui fait apparaître un solde positif de 87 809,96 € soit :

- en fonctionnement : dépenses 2 519 037,16 € / recettes 2 860 376,81 € = solde +341 339,65 €,
- en investissement : dépenses 1 015 816,84 € / recettes 740 503,85 € + solde des restes à réaliser + 21 783,30 € = solde -253 529,69 €.

Votants: 17; Pour: 13; Contre: 0; Abstention: 4

Remarques:

• Fonctionnement:

Recettes:

Compte 70878 : plus de recettes car nous avons les subventions de France Services et du Conseiller Numérique.

Compte 7761 : plus ou moins-value sur les biens vendus en correspondance avec les dépenses.

Compte 7411 : il n'y a pas été intégré les dotations complémentaires contre l'inflation.

Dépenses :

Compte 60612 : on a amorti les augmentations grâce au nouveau contrat signé en mars 2022 qui court jusqu'en mars 2025.

Compte 60621 : moins de dépenses que prévu car on n'a presque pas chauffé en 2022.

Compte 60631 : année entière de fonctionnement avec la gestion du post covid.

Compte 611 : on y a rajouté cette année les maitres-nageurs et Leasecom pour la téléphonie.

Compte 617: diagnostic et Habitat des Possibles.

• Investissement:

- Nous payons cette année la dernière tranche de la caserne des pompiers.
- La route de Villeréal est passée en opération 60 : chemins ruraux.
- La cession de la MSP sera intégrée au premier trimestre 2023.
- ► Le désendettement est passée de 2 800 000 € à 1 600 000 € cette année tous budgets confondus. On va encore se désendetter jusqu'en 2024 autour de 1 300 000 €.

2) Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe transports scolaires

Madame le Maire présente le compte administratif 2022 du budget annexe transports scolaires de la commune qui fait apparaître un solde positif de 111 818,56 € soit :

- en fonctionnement : dépenses 80 458,47 € / recettes 114 303,98 € = solde +33 845,51 €,
- en investissement : recettes 77 973,05 € = solde + 77 973,05 €.

Votants: 17; Pour: 13; Contre: 0; Abstention: 4

Remarque:

- Recettes de fonctionnement compte 7473 : la Région a augmenté sa contribution pour faire face à l'augmentation du carburant.
- La commune doit acheter un bus en 2023. Il est envisagé de trouver un bus de 33 places.

3) Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal de la commune

Délibération reportée car les documents ne sont pas prêts.

4) Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe transports scolaires

Le compte de gestion est le document préparé par le Trésor Public qui reprend l'intégralité des opérations effectuées par la communes en dépenses et en recettes sur les deux sections.

Votants: 18; Pour: 14; Contre: 0; Abstention: 4

5) Affectation des résultats du budget général

Les résultats, positifs ou négatifs, des deux sections doivent être affectés pour préparer le budget 2023. La répartition est faite ainsi :

1) Résultat d'investissement

repris au compte 001 du B.P. 2023 : - 275 312,99

2) Résultat de fonctionnement réparti ainsi qu'il suit :

. compte 1068 du B.P. 2023 : + 253 529,69 . compte 002 du B.P. 2023 : + 87 809,96

Votants: 18; Pour: 14; Contre: 0; Abstention: 4

6) Affectation des résultats du budget annexe transports scolaires

Les résultats, positifs ou négatifs, de deux sections doivent être affectés pour préparer le budget 2023. La répartition est faite ainsi :

1) Résultat d'investissement

repris au compte 001 du B.P. 2023 : + 77 973,05

2) Résultat de fonctionnement réparti ainsi qu'il suit :

. compte 1068 du B.P. 2023 : néant

. compte 002 du B.P. 2023 : + 33 845,51

Votants: 18; Pour: 14; Contre: 0; Abstention: 4

7) <u>Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses</u> d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Avant le vote du budget de l'année N, la commune peut décider d'engager des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ de dépenses de l'année N-1 soit pour la commune de Monflanquin 1 159 870 € (hors les comptes « Remboursement d'emprunts » et « Déficit »).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments 101 000 € : opération 25 : grosses réparations 30 000 € (compte 2313), opération 46 : travaux mairie 50 000 € (compte 21311) et opération 54 : tiers lieu Rue de l'Union 21 000 € (compte 21318).

Autres 29 000 €: compte 2131 : frais d'études 10 000 €, compte 2111 : terrains nus 4 000 € et compte 2188 : autres immobilisations corporelles 15 000 €.

Votants: 18; Pour: 14; Contre: 0; Abstention: 4

8) Approbation du rapport de la CLECT relatif aux flux financiers et fiscaux concernant la voirie

La CCBHAP a besoin de 700 000 € pour boucler son budget voirie. Ce transfert de compétence n'avait jamais été compensé par les communes. Aujourd'hui la CLECT propose un scénario de répartition par 28 voix pour le scénario 7 : 50 % population / 50 % kilomètres pour une évaluation des charges en cas de transfert de voie : à l'unanimité, l'évaluation retenue est celle à 9,08 € le m².

Votants: 18; Pour: 15; Contre: 1; Abstention: 2

9) Révision libre des attributions de compensation

Selon les préconisations du rapport de la CLECT sur la voirie, le conseil communautaire a validé la révision libre des Attributions de Compensation pour la voirie. Madame le Maire présente le montant de cette révision libre des AC au 01/01/2023 pour la commune :

AC prévisionnelle 2023 : 231 500,50 €
Déduction du pacte voirie : 83 564,00 €
AC révisée : 147 936,50 €
Votants : 18 ; Pour : 15 ; Contre : 1 ; Abstention : 2

Remarques:

- Monsieur Eric SARRAZI demande ce qu'il va se passer si une commune ne valide pas cette procédure? Monsieur Auguste FLORIO répond que cela ne change rien pour les autres communes. La CCBHAP va assurer la sécurité car c'est obligatoire mais ne réalisera aucun chantier de rénovation dans ces communes. Si la commune décide de rentrer dans le dispositif plus tard, elle devra s'acquitter de toutes les annuités de retard.
- Monsieur Auguste FLORIO précise qu'il y a eu 7 tours de scrutins pour choisir la répartition qui convenait à la majorité des communes. L'option choisie est 50% population et 50% kilomètres.
- Monsieur Philippe FURLAN demande pour 83 564,00 € combien de chemins seront refaits? Monsieur Auguste FLORIO précise que le calcul n'est pas aussi simple car il faut aussi prendre en compte le faucardage. Sur l'intégralité du territoire la rénovation de chemins représente de 60 à 70 km/an. De 300 000 à 400 000 € seront pris en charge par les communes.
- Monsieur Auguste FLORIO précise que la CCBHAP ne fait plus appel aux entreprises extérieures, sauf EUROVIA, pour les zones artisanales. C'est notamment 4 épareuses avec 8 agents qui tournent pour le faucardage, du personnel et des engins sont disponibles pour la voirie.
- Madame le Maire précise que 2023 sera l'année de révisions des AC en fonction de la fiscalité des entreprises transférée à la CCBHAP.

10) <u>Demande d'assistance technique du département de Lot-et-Garonne (AT) concernant l'aménagement de voies dans le village</u>

La commune sollicite une assistance technique du département de Lot-et-Garonne afin d'étudier les aménagements de voirie possibles entre le premier rond-point de la route de Lacaussade et l'avenue de Mondésir via la route de Villeneuve/Lot.

Votants: 18; Pour: 17; Contre: 0; Abstention: 1

<u>Remarque</u>:

 Madame le Maire précise que cette étude est nécessaire pour prendre en compte l'intégralité des problématiques : sortie de La Tonnelle, prise en compte du cheminement gros gabarit, déplacement doux, enfouissement des réseaux, etc.

11) <u>Délibération de principe pour autoriser le TE47 à lancer la phase travaux suite à l'étude de faisabilité qui annonce une police d'abonnement à 233 €/MWh TTC</u>

La commune et la CCBHAP ont un souci commun de remplacement de chaudière au niveau de la salle des fêtes, de la crèche et du siège de l'EPCI. TE47 a étudié la faisabilité de création d'un réseau de chaleur entre les deux bâtiments. Nous devons passer aujourd'hui à la phase travaux.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

Remarques:

Madame le Maire précise que la chaudière de la salle des fêtes est utilisée depuis 43 ans. On ne sait pas combien
de temps elle va résister. Aussi la CCBHAP a des problèmes de gestion de sa chaudière pour le siège mais aussi
la crèche. Nous pouvons bénéficier de subventions pour les investissements. L'autre avantage est que TE47 va
prendre en charge l'intégralité de la gestion de ce réseau de chaleur.

- Les travaux doivent être faits rapidement car la crèche ferme le 3 août pour 3 semaines.
- La commune devra installer des radiateurs au dojo, à l'amicale des sapeurs-pompiers et dans la salle des « Verts à Pied ». Nous avons déjà réalisé les travaux d'isolation de la pièce qui accueille la chaudière. Ce montant sera déduit des 233 €/MWh. Madame le Maire précise donc que ce montant pourra être revu à la baisse.
- 2 chaudières seront installées pour l'hiver et l'été car il y a aussi la production d'eau chaude sanitaire.
- Une trémie sera construite pour le stockage des granulés.

12) Subventions aux associations

Des associations ont des charges de personnels. Avant le vote du budget, et des subventions annuelles, les élus peuvent décider de verser une partie de cette subvention pour : Pollen 2 000 € / mois, Rugby 4 cantons BHAP 5 000 € et Monflanquin Football Club 1 500 €.

Votants: 16; Pour: 16; Contre: 0; Abstention: 0

13) Subventions aux établissements publics

Les établissements publics qui ont à charge du personnel, dans l'attente de l'attribution de la subvention annuelle définitive, peuvent recevoir une partie de leur subvention : Caisse des Ecoles 36 000 € / trimestre et C.C.A.S 10 000 €.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

14) Convention de mandat avec la CCBHAP

Pour que la CCBHAP puisse réaliser des chemins pour le compte de la commune et pour que nos agents se fournissent en matériaux de voirie, la commune doit signer une convention de mandat : fourniture de voirie : 20 400 € TTC dont 3 400 € de TVA et réfection de chemins : 40 080 € TTC dont 6 680 € de TVA soit 60 480 € TTC dont 10 080 € de TVA.

Votants: 18; Pour: 15; Contre: 0; Abstention: 3

15) <u>Demande de subvention au Conseil Départemental dans la cadre du dispositif FACIL pour la rénovation de voies dans le cœur de bourg</u>

Dans le cadre du nouveau dispositif FACIL, la commune souhaite demander une subvention pour la réfection des rues de la concorde, de la restauration, Saint Nicolas et du Laurès dont une partie sera prise en charge par la commune.

Votants: 17; Pour: 17; Contre: 0; Abstention: 0

16) <u>Demande de subvention au Conseil Départemental dans la cadre du dispositif FACIL</u> pour la rénovation thermique et accessibilité du bâtiment situé 32, rue de l'Union

Le bâtiment communal situé 32, rue de l'Union est occupé depuis avril 2021 par France Services et les deux étages par l'espace numérique/co-working depuis janvier 2022. Ce bâtiment nécessite des aménagements tant au niveau thermique qu'au niveau accessibilité. La commune sollicite une subvention auprès du département pour réaliser les travaux.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

17) <u>Subvention pour réfection de façade - Immeuble 29, rue de l'Union - Mme Marine SIEDLECKI</u>

Madame Marine SIEDLECKI sollicite une subvention auprès de la commune pour des travaux de réfection de façade de l'immeuble sis 29, rue de l'Union.

Votants: 17; Pour: 17; Contre: 0; Abstention: 0

Remarque:

• La situation est aussi appréhendée suivant les préconisations de l'ABF.

18) <u>Cession d'un terrain situé dans la zone artisanale du Lidon cadastrée section AP nº411</u> <u>d'une contenance de 392 m² à Mme Kelly BARREAU et M. Christophe FRANCES</u>

Madame Kelly BARREAU et Monsieur Christophe FRANCES, domiciliés 215, route du Lidon 47150 MONFLANQUIN se sont portés acquéreurs d'une parcelle mitoyenne à leur propriété cadastrée section AP n°411 d'une contenance de 392 m² pour un montant de 2 822,40 € TTC.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

19) Encaissement d'une retenue de garantie suite à des travaux de nettoyage non exécutés à la piscine municipale

L'entreprise FAU n'a pas réalisé son contrat pour la piscine municipale dans son intégralité. La commune va encaisser la somme de 550,79 € correspondant à la retenue de garantie.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

20) Nomination des représentants de la commune de suivi de site de l'ISDND de Monflanquin

La commune doit nommer son représentant titulaire et son suppléant à la commission de suivi de site de l'ISDND. Madame le Maire propose Marie CANCE, titulaire, et Eric SARRAZI, suppléant.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

Remarques:

- Madame le Maire précise que depuis le 21 janvier, les riverains se plaignent des odeurs. Des fuites de méthane ont été constatées.
- La CCBHAP a mis en place la redevance incitative qui a des effets notables aujourd'hui sur la quantité enfouie. Le problème reste pour les autres territoires du Lot-et-Garonne car ils sont très en retard dans la mise en place de cette redevance. La CAGV doit démarrer en 2024 alors que nous devons arrêter d'enfouir les déchets organiques dès 2024.

21) <u>Régularisation des actes de propriété de concession dans les cimetières de Monflanquin</u>

Dans nos cimetières, des concessions n'ont jamais été achetées officiellement. Nous souhaitons rencontrer les descendants des personnes inhumées afin de leur proposer prioritairement l'achat de la concession dans laquelle sont inhumés les membres de leur famille.

Votants: 18; Pour: 18; Contre: 0; Abstention: 0

<u>Remarques :</u>

• Madame Marie CANCE précise que certaines concessions n'ont jamais été achetées. Cette délibération propose aux familles d'acheter prioritairement la concession où sont inhumés leurs ascendants sinon la commune récupère cet espace.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Questions posées par les élus de l'opposition municipale (telles qu'elles ont été présentées par les élus) :
- MONFORM : la délibération de novembre 2020 indiquait que le solde devait être payé dans les deux ans. Estce fait ? Madame Lisanne DE JONGE rajoute que ce n'est pas dans le CA 2022.
 - Madame le Maire précise que dans la délibération de novembre 2020, le solde de 175 000 € doit être réglé deux ans après la vente du bien. Le bien ayant été vendu en 2021, ce montant sera intégré au budget 2023 et le titre sera émis.
- Achat de terrains au lotissement par les particuliers : l'enquête publique est-elle planifiée ?
 - L'enquête publique aura lieu au printemps 2023. Nous avons déjà des contacts avec les concessionnaires, notamment EAU47 qui préconise que les terrains, où se trouvent les réseaux, ne devront pas être clôturés. Cela peut remettre en cause les projets des potentiels acquéreurs.
- Pacte voirie CCBHAP: quelle piste de financement?
 - > Cette question a été vue en amont
- Pharmacie Baudon : les fermetures répétées incommodent de plus en plus nos concitoyens. Pourriez-vous nous informer concernant l'activité professionnelle de Madame Baudon ?
 - Madame le Maire précise que les pharmacies restent des commerces privés et que la commune peut difficilement intervenir dans le domaine privé. Elle est néanmoins tout à fait consciente du rôle social que joue la pharmacie mais son intervention ne peut être que marginale. L'ARS et l'Ordre des pharmaciens suivent la situation. Les informations qui peuvent être données sont qu'une évolution des rôles de chacun se dessine.
 - Monsieur Philippe FURLAN précise que ce qui pose le plus de problème est le dépôt des prises de sang du samedi par les infirmières. Madame le Maire indique qu'il faudrait peut-être se rapprocher de l'EHPAD ainsi que le propose Monsieur Philippe FURLAN. Il informe également le conseil, qu'en tant que Président de Santé 4, il a alerté l'ordre des pharmaciens à Bordeaux. Madame le Maire confirme que chacun doit faire ce qui est possible dans son rôle.
- Giratoire route de Fumel : suite à notre dernière demande, avez-vous obtenu les renseignements concernant la création d'un passage piétons. Avez-vous programmé une intervention ?
 - Nous allons recenser tous les passages piétons/marquages au sol qui manquent et faire une demande auprès du conseil départemental pour en valider la pertinence.
- Détournement de fonds aux services techniques municipaux : quelles sont les nouvelles de l'enquête ?
 - Il ne s'agit pas de détournements de fonds mais d'achats avec usurpation de moyens et de fins et le dossier d'enquête administrative est entre les mains des gendarmes. Ils étudient le dossier.
- SPAMS : nous recevons toujours les mails de la mairie dans les spams. Faut-il s'inquiéter de cette nuisance informatique que nous avions déjà signalée, mais sans réponse à ce jour ?
 - Madame le Maire va voir ce qui est possible de mettre en place pour y pallier.
- Pumptrack: pouvons-nous en savoir plus concernant l'accord co-signé avec la mairie pour cette création?
 - Monsieur Laurent DAROT informe le conseil qu'aucun accord n'a été signé pour aménager ce lieu. La commune devra signer un accord avec une association mais on attend encore l'ébauche du projet. Nous avons juste mis quelques piquets provisoires pour délimiter un espace potentiel d'activité.
- Hôtel-Restaurant La Tonnelle : un accord de vente a-t-il été trouvé ?
 - C'est entre les mains de l'Etablissement Public Foncier qui négocie avec les propriétaires

2) Autres

- La commune, en partenariat avec Habitalys et l'association l'Habitat des Possibles, a reçu un prix des mains de Madame la Présidente du conseil départemental pour le projet d'habitat partagé pour séniors à La Tonnelle.
- Nous avons une demande de subvention du Lycée Marguerite FIHLOL pour un voyage scolaire à Paris. 3 élèves sont concernés. Madame le Maire précise qu'il manque à cette demande le montant restant à charge des élèves pour calculer le montant de la subvention.

- Madame le Maire informe les élus que Monsieur Florent COUTURE a été recruté en remplacement d'un agent parti en juin 2022.
- La prochaine résidence dans le cadre de l'étude participative de faisabilité et de programmation pour la revitalisation du centre-bourg de Monflanquin aura lieu du 7 au 9 février 2023.
- Les Journées Européennes des Métiers d'Art auront lieu le week-end du 1^{er} avril. L'inauguration se tiendra le 31 mars à 18h30 pour enchainer avec deux jours d'exposition et démonstration. Le thème est « Sublimer le quotidien » avec une déclinaison Monflanquinoise « Rien n'est trop beau pour chaque jour ».
 - 3 joaillières s'installent à Monflanquin conjointement. L'inauguration de la joaillerie aura lieu le samedi 1er avril.
- Les Baroques sont à la recherche d'une douzaine de logements chez les particuliers pour la deuxième quinzaine de juillet.
- L'association « Vous êtes ici » propose un spectacle « La fille du sacrifice » à la salle des fêtes le 25 février.

Fin de séance à 22h49